

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**District de Montréal**

**N° : R-4175-2021**

---

**ÉNERGIR, s.e.c.**, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**  
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33  
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

---

Je soussigné, **JEAN-FRANÇOIS JAIMES**, directeur Développement des énergies renouvelables et GNL, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité présentée par Énergir;
2. Gaz Métro GNL (ci-après « **GM GNL** ») est une filiale d'Énergir se spécialisant dans le gaz naturel liquéfié;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, l'annexe Q-4.1 de la pièce Énergir-52, Document 1;
4. Plus précisément, l'annexe Q-4.1 de la pièce Énergir-52, Document 1 contient une copie de la confirmation de transaction pour l'outil de transport ferme pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021;
5. Or, les informations qui y sont contenues sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient porter atteinte aux négociations contractuelles futures de GM GNL et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
6. De plus, le contrat-cadre contient des clauses de confidentialité empêchant GM GNL à en divulguer les termes et conditions;
7. Par conséquent, Énergir ne peut divulguer l'annexe Q-4.1 de la pièce Énergir-52, Document 1 sans contrevenir aux obligations contractuelles de sa filiale GM GNL;
8. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité de l'annexe Q-4.1 de la pièce Énergir-52, Document 1, et ce, pour une durée indéterminée;

9. À ma connaissance, tous ces faits allégués sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Montréal, le 9 mai 2022.



---

**JEAN-FRANÇOIS JAIMES**

**AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 9<sup>e</sup> jour de mai 2022



---

Melissa Joly (no. 152176)  
Commissaire à l'assermentation pour le Québec